

Motif	Type de CR	Libellé ARPEGE	Motifs actuels DJ	Motifs ARPEGE	Texte CR	Explication complémentaire
payee	Positif	Paiement de l'arrêt de Travail	X	X	L'arrêt de travail a été indemnisé - En cas de prolongation, le paiement interviendra automatiquement tous les 14 jours pour un arrêt de travail à temps complet ou à réception de l'attestation mensuelle pour un temps partiel thérapeutique.	
atni	Positif	Arrêt de travail non indemnisable	X	X	L'arrêt de travail n'est pas indemnisable. Une notification détaillée est envoyée à votre salarié. Dans le cas d'une subrogation, nous vous invitons à vous rapprocher de ce dernier.	Si un changement de petit régime ou une domiciliation à l'étranger est détecté, l'agent vérifie la situation de l'assuré et peut stopper le paiement du dossier.
atr	Positif	AT rejeté	X	X	L'accident du travail à l'origine de l'arrêt de travail ou du temps partiel thérapeutique a été rejeté. Afin de pouvoir indemniser votre salarié, veuillez nous transmettre une nouvelle attestation maladie.	Si l'attestation AT/MP (S6202) a été transmise via signalement DSN, les attestations « Maladie » (S3201) ne sont pas à retransmettre par l'employeur, car les informations ont déjà été réceptionnées par l'assurance maladie (génération d'une DSU Maladie « fictive » par le bloc 3) et donc dans cette situation, aucune action n'est donc à réaliser par l'employeur. Si l'attestation AT/MP (S6202) a été transmise via un autre canal (Net-entreprise), une attestation S3201 doit bien être transmise
mpr	Positif	MP rejetée	X	X	La maladie professionnelle à l'origine de l'arrêt de travail a été rejetée. Veuillez nous adresser l'attestation de salaire en risque Maladie pour permettre l'indemnisation de son arrêt de travail, sauf si vous avez transmis une DSN AT/MP.	Si l'attestation AT/MP (S6202) a été transmise via signalement DSN, les attestations « Maladie » (S3201) ne sont pas à retransmettre par l'employeur, car les informations ont déjà été réceptionnées par l'assurance maladie (génération d'une DSU Maladie « fictive » par le bloc 3) et donc dans cette situation, aucune action n'est donc à réaliser par l'employeur. Si l'attestation AT/MP (S6202) a été transmise via un autre canal (Net-entreprise), une attestation S3201 doit bien être transmise
atmpec	Positif	AT/MP en cours d'instruction	X	X	La maladie professionnelle est à l'étude. Pour permettre une indemnisation provisoire, veuillez transmettre une attestation maladie via Net Entreprise. Lors de la décision, le dossier sera régularisé automatiquement, si nécessaire.	Si l'attestation AT/MP (S6202) a été transmise via signalement DSN, les attestations « Maladie » (S3201) ne sont pas à retransmettre par l'employeur, car les informations ont déjà été réceptionnées par l'assurance maladie (génération d'une DSU Maladie « fictive » par le bloc 3) et donc dans cette situation, aucune action n'est donc à réaliser par l'employeur. Si l'attestation AT/MP (S6202) a été transmise via un autre canal (Net-entreprise), une attestation S3201 doit bien être transmise
dno6	Positif	Droits arrêt de plus 6 mois non ouverts avec cette attestation	X	X	Les données transmises ce jour ne permettent pas l'ouverture des droits pour un arrêt supérieur à 6 mois. Sur la base des données que vous nous avez transmises, nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	
dpcsn	Négatif	Demande de pièces complémentaires	X	X	Commentaire totalement libre pour le technicien (max 255c)	Libellé modifié avec ARPEGE -> ancien libellé : " Demande de pièces complémentaires à l'employeur"
ecetd	Positif	En cours d'étude (vérification IBAN)	X	X	Les coordonnées bancaires indiquées sur l'attestation de salaire divergent de celles enregistrées dans notre base de données. Le dossier sera étudié dès que la mise à jour sera effectuée.	Libellé modifié avec ARPEGE -> ancien libellé : " En cours d'étude" -> pas de notion spécifique aux IBAN
saler	Négatif	Salaires erronés	X	X	Vous avez indiqué un motif d'absence dans le mois de référence sans préciser le montant du salaire établi (ou perte de salaire) correspondant. Veuillez transmettre une attestation rectificative	
pmnr	Positif	Prescription médicale d'arrêt de travail (PRN) non réceptionnée	X		La prescription médicale d'arrêt de travail n'est pas encore parvenue à la caisse. L'arrêt sera indemnisé à réception de cette dernière et à partir des données transmises. Votre salarié doit transmettre les volets 1 et 2 de l'arrêt à sa dans les 48 heures. Rappel : L'indemnisation ne peut être effectuée à la seule vue du Volet 3 qui vous est destiné. Il est donc inutile de nous le transmettre.	
pmnr1	Attente	Prescription médicale d'arrêt de travail (PRN) non réceptionnée		X	L'arrêt de travail ne nous est pas encore parvenu. Le dossier sera étudié à réception à partir des données transmises. Le salarié doit transmettre les volets 1 et 2 à sa caisse dans les 48 heures. L'étude du dossier ne peut se faire à partir du volet 3	CR d'attente de la prescription médicale - envoyé dès réception de l'attestation
pmnr2	Positif	Absence de prescription médicale		X	L'arrêt de travail ne nous est pas parvenu. Le dossier sera étudié à réception à partir des données transmises. Le salarié doit transmettre les volets 1 et 2 à sa caisse dans les 48 heures. L'étude du dossier ne peut se faire à partir du volet 3	CR positif - envoyé après 30j - concerne les arrêts Maladie et AT/MP
absdmd	Positif	Absence de demande de prestation Maternité		X	Aucune demande de prestation maternité n'a été réceptionnée. Sur la base des données que vous nous avez transmises, nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	CR positif - concerne les arrêts Maternité
atdi	Positif	Arrêt de travail déjà indemnisé	X		L'arrêt de travail a été déjà été indemnisé suite à l'envoi d'une autre attestation de salaire. Afin de limiter les risques de retraitement de l'information pouvant entraîner des régularisations (indus), ne transmettre qu'un seul signalement (hors annule et remplace ou demande expresse de votre caisse).	
atdi1	Positif	Doublon attestation		X	Arrêt de travail déjà indemnisé suite à envoi d'une autre attestation de salaire. Un seul signalement DSN doit être réalisé pour toute la période de l'arrêt (hors annule et remplace ou attestation rectificative).	Attestation reçue en double sur un arrêt indemnisé
atdi2	Négatif	Attestation déjà reçue		X	Une attestation de salaire a déjà été réceptionnée. En cas de modification de celle-ci, une attestation rectificative doit être effectuée pour être prise en compte.	Attestation reçue en double sur un arrêt pas totalement indemnisé
obso	Positif	Attestation obsolète		X	Suite à la réception d'une nouvelle attestation de salaire, l'attestation en attente de l'arrêt de travail est devenue obsolète.	Attestation reçue mais traitement d'une attestation rectificative arrivée a posteriori
od6dsn	Négatif	OD6 envoyée à tort		X	Nous avons reçu une attestation OD6 à tort générée par le système de la DSN. Pour corriger cet état, vous devez renseigner la date réelle de reprise de travail du salarié dans la DSN mensuelle.	Attestation OD6 réceptionnée alors qu'un signalement de reprise de travail a déjà été enregistré
datnr	Négatif	Déclaration AT non réceptionnée	X		La déclaration d'accident de travail n'est pas encore parvenue à la caisse. Le dossier sera étudié dès réception de ce document.	Motif supprimé dans le contexte ARPEGE
dmpnr	Négatif	Déclaration MP non réceptionnée	X		La déclaration de maladie professionnelle n'est pas encore parvenue à la caisse. Le dossier sera étudié dès réception de ce document.	Motif supprimé
mod	Positif	Régime n'ouvrant pas droit aux IJ	X		Le régime d'affiliation de votre salarié ne permet pas le versement d'indemnités journalières. Demandez à votre salarié de prendre contact avec la caisse pour une mise à jour de son dossier.	
dno	Positif	Droits non ouverts avec cette attestation	X		L'ouverture de droits administratifs n'est pas réalisée avec les données transmises, la caisse prend contact avec votre salarié pour savoir si d'autres éléments permettent une nouvelle étude. En fonction des résultats, l'arrêt pourra être indemnisé ultérieurement et prendra en compte les données que vous nous avez transmises	
dcd	Positif	Droits non ouverts avec cette attestation		X	Suite au décès de l'assuré, une nouvelle étude du dossier est requise. En fonction des résultats, l'arrêt pourra être indemnisé ultérieurement en prenant en compte les données que vous nous avez transmises.	Assuré décédé

mtrc	Positif	Droits non ouverts avec cette attestation		X	Les données transmises ne permettent pas l'ouverture des droits administratifs. Nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	Assuré non reconnu au référentiel des individus
nrec	Positif	Droits non ouverts avec cette attestation		X	Les données transmises ne permettent pas l'ouverture des droits administratifs. Nous prenons contact avec votre salarié pour permettre une nouvelle étude du dossier.	Prestation (prescription médicale) d'arrêt /congé non recevable
dpcsde	Positif	Demande de PJ congé de deuil		X	Afin de traiter le congé de deuil d'enfant de votre salarié, veuillez nous adresser une attestation précisant les dates de ce congé. Vous avez la possibilité de la déposer sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises.	Demande pièce spécifique pour congé de deuil de l'enfant
dpcsnad	Positif	Demande de PJ justificatif d'adoption		X	Nous sommes dans l'attente du justificatif d'adoption de la part de votre salarié. Si le document est en votre possession, vous avez la possibilité de le déposer sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises	Demande pièce spécifique pour congé d'Adoption
dpcsnpa	Positif	Demande de PJ justificatif de naissance		X	Nous sommes dans l'attente du justificatif de naissance de la part de votre salarié. Si le document est en votre possession, vous avez la possibilité de le déposer sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises	Demande pièce spécifique pour congé Paternité
dpcsnre	Positif	Demande de PJ notification reclassement		X	Veuillez nous adresser la notification de non reclassement de la part de votre salariée en la déposant sur le Compte entreprise accessible par net-entreprises.	Demande pièce spécifique pour les arrêts "Femme enceinte dispensée de travail"
dpcsp	Positif	Demande de pièces complémentaires à l'assuré	X		Commentaire totalement libre pour le technicien	
djtn	Négatif	DJT non cohérent avec la PRN	X		Le dernier jour de travail indiqué ne semble pas en adéquation avec la date de début de prescription de repos enregistrée dans nos bases.	
etdrib	Positif	En cours d'étude RIB	X		Vos nouvelles coordonnées bancaires sont en cours d'enregistrement, l'arrêt ou le temps partiel thérapeutique sera indemnisé à l'issue.	
ibanm	Négatif	Manque IBAN et domiciliation		X	Les coordonnées bancaires doivent être renseignées dans le cadre d'une demande de subrogation.	Coordonnées bancaires non renseignées
errfrac	Positif	Erreur Fractionnement sur période obligatoire de 4 jours		X	La réglementation prévoit une période obligatoire de congé paternité de 4 jours à la suite du congé légal employeur de 3 jours. A titre exceptionnel, les indemnités journalières seront servies.	Erreur de DJT dans l'attestation de salaire paternité : le DJT doit être le dernier jour du congé employeur
incdat	Négatif	Incohérence de dates		X	La période de référence indiquée sur l'attestation de salaire est incohérente. Merci de transmettre une attestation rectificative.	Incohérence sur les dates de la période de référence
incdon	Négatif	Incohérence données attestation		X	Les éléments fournis sont incohérents pour la ou les raison(s) suivante(s) : (champs libre)	DJT différent entre l'attestation OD6 et l'attestation de l'arrêt initial
attnc	Négatif	Attestation non conforme		X	L'attestation reçue n'est pas conforme à la prescription ou le congé indiqué dans le dossier du salarié. Veuillez revoir l'attestation	Contrôle d'existence sur la CSP (Catégorie Socio-professionnelle)
tatt	Positif	Transfert de l'attestation vers une autre CPAM	X		Votre salarié est désormais affilié à une autre caisse primaire. L'attestation a été transmise à cette caisse qui procèdera au traitement du dossier.	